



Politique en matière de besoins éducationnels spéciaux Éducation inclusive à l'École d'éducation internationale

Les fondements de la politique

Chaque école est une communauté d'apprenants où l'on considère l'apprentissage comme une partie intégrante et essentielle de la vie quotidienne. Le programme de l'IB met l'accent sur la capacité des élèves à développer leurs compétences d'apprenants et leurs qualités d'individus sensibles à la réalité internationale. Conformément à la mission de l'IB, notre école met en œuvre des moyens afin que : « *les élèves apprennent activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion, et à comprendre que les autres, en étant différents, puissent être dans le vrai.* »¹ La philosophie, les pratiques et les méthodes d'enseignement de l'IB permettent de « *motiver davantage les élèves à apprendre en adoptant de multiples points de vue, leur procurant ainsi nombre de bienfaits. Ceux-ci incluent une meilleure prédisposition aux études et de meilleures aptitudes sociales, une meilleure estime de soi et des relations plus positives avec les autres membres de la communauté.* »²

À l'École d'éducation internationale, nous partageons et adhérons à la vision de la Commission scolaire des Patriotes en regard des élèves ayant des besoins éducationnels spéciaux : « *En vue de la réussite scolaire, éducative et sociale de tous les élèves, l'école est le lieu où toute la communauté d'apprentissage dispense des services éducatifs différenciés ou spécialisés, selon les besoins et les capacités des élèves, permettant ainsi leur participation active au sein du groupe, et ce, sans contrainte excessive.* »³

Les principes à la base des actions

Nous adhérons aussi aux principes de l'IB en ce qui a trait aux besoins éducationnels spéciaux, particulièrement ceux de l'intégration scolaire et de la différenciation.

« *L'intégration est un processus continu qui vise à élargir l'accès à l'apprentissage et l'engagement de tous les élèves, en identifiant et en supprimant les obstacles. Pour y parvenir, une culture de collaboration, de respect mutuel, de soutien et de résolution de problèmes est indispensable. L'intégration est la mise en pratique du profil de l'apprenant et témoin de communautés d'apprentissage dynamiques* »⁴

La différenciation permet à l'élève de jouer un rôle plus actif et d'être plus responsable dans ses apprentissages tant pour l'élève doué que pour l'élève à risque. La différenciation dans les méthodes d'enseignement permet à l'élève de rester motivé en relevant des défis lui permettant de progresser. La différenciation est considérée comme un processus consistant à identifier, **avec** chaque apprenant, les stratégies les plus efficaces pour atteindre des objectifs convenus.

¹ IB, Déclaration de mission de l'IB, [en ligne], [https://www.ibo.org/fr/about-the-ib/mission/], (5 septembre, 2018)

² IB, La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB, 2016, p.3

³ Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, Document officiel de la Commission scolaire des Patriotes, 13 mars 2012, page 4 :28

⁴ IB, La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB, 2016, p.1

Les moyens d'action de l'EEI

L'établissement a le souci de la réussite de tous les élèves admis. La sélection des élèves se fait afin de déterminer ceux qui bénéficieront le plus de l'enrichissement et de l'accélération du rythme d'apprentissage liés aux attentes de la SEBIQ. Nous mettons en place des mécanismes de prévention et de dépistage des élèves à risque ou vulnérables. Des plans d'interventions sont mis en place afin de permettre à certains de nos élèves d'avoir recours à différents moyens ou adaptations pour atteindre les attentes des différents programmes de l'école. Le suivi de ces élèves est assuré, entre autres, par une équipe éducative composée des enseignants, des parents, de l'élève lui-même, des membres de la direction et du personnel des services complémentaires.

Conformément aux exigences du MEEES⁵, l'école compte sur une équipe dispensant des services complémentaires de qualité aux élèves.

Ces services sont regroupés en quatre programmes :

- programme de services de soutien;
- programme de services d'aide à l'élève;
- programme de services de vie scolaire;
- programme de services de promotion et de prévention.

Les services offerts aux élèves de l'EEI sont assurés par l'équipe des services complémentaires et aussi par certains enseignants :

1. éducation aux droits et responsabilités (conseil des élèves);
2. animation sur les plans sportif, culturel et social;
3. animation spirituelle et engagement communautaire (collaboration avec enseignants);
4. soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
5. information et orientation scolaires et professionnelles;
6. psychologie;
7. psychoéducation;
8. éducation spécialisée et prévention des toxicomanies;
9. santé et services sociaux (infirmière scolaire, travailleuse sociale);
10. enseignement-ressource (suivi et encadrement des élèves en difficulté, collaboration et concertation avec les enseignants responsables de l'élève, collaboration et concertation avec les autres intervenants.).

Les éléments d'intégration et de différenciation se retrouvent notamment dans le cadre de

- Plan de lutte à l'intimidation
- Programme de tutorat
- Soutien financier par le biais du fonds de secours EEI
- Subventions de la FEEI
- Enrichissement
- Adaptation des attentes et de l'évaluation pour les élèves à risque (Échéances adaptées, examens de reprise, récupération, PI, etc.)
- Enseignement des stratégies d'apprentissage (ADA)
- Stratégies d'enseignement variées (Plan des unités de travail PEI)
- Activités pédagogiques pour une meilleure connaissance de soi et de la gestion du stress
- Encadrement de l'action par le service
- Concours de mathématiques et de sciences
- Secondaire en spectacle
- Équipes sportives en parascolaire
- Comités et activités parascolaires
- Projets interdisciplinaires

⁵ Régime pédagogique de la LIP, Chapitre 1, section 2, article 4, page 3.

- Adaptation visuelle et auditive
- Aménagement physique des lieux
- Formation du personnel
- Code de civilité

À l'École d'éducation internationale, nous reconnaissons que tous nos élèves possèdent des combinaisons de valeurs, de connaissances, de compétences, d'idées et d'expériences. Nous nous efforçons de créer un climat favorable à l'apprentissage où chacun peut se développer pour former une communauté d'apprenants empreinte de respect et d'ouverture.